



FACILITÉS POUR LES ÉTUDIANTS

INFORMATIONS SUR L'HÉBERGEMENT,
LE SERVICE RESTAURATION, LES ACTIVITÉS
RÉCRÉATIVES ET LES ASSOCIATIONS
ÉTUDIANTINES

HÉBERGEMENT

L'organisation de l'ensemble des activités liées à l'hébergement dans les résidences universitaires est régie par le Règlement concernant l'organisation et le fonctionnement des résidences étudiantes (RU 34), affiché sur le site de l'USAMV Cluj-Napoca au lien suivant :

<https://www.usamvcluj.ro/universitatea/documente-publice/carta-usamv/>

Les étudiants qui souhaitent être hébergés dans les résidences de l'USAMV Cluj-Napoca pendant l'année universitaire doivent remplir une demande d'hébergement en accédant aux liens affichés pour chaque faculté séparément à l'adresse suivante : <https://www.usamvcluj.ro/cazare-studenti/>.

❖ Les demandes d'hébergement doivent être complétées en ligne pendant la période : juillet-août.

❖ L'inscription sur les listes d'hébergement s'effectue en utilisant les liens correspondants à chaque faculté sur la page <https://www.usamvcluj.ro/cazare-studenti/> :

1. Demandes d'hébergement Faculté de Sylviculture et Cadastre
2. Demandes d'hébergement Faculté d'Agriculture
3. Demandes d'hébergement Faculté de Zootechnie et Biotechnologies
4. Demandes d'hébergement Faculté d'Horticulture et Affaires en Développement Rural
5. Demandes d'hébergement Faculté de Médecine Vétérinaire
6. Demandes d'hébergement Faculté des Sciences et Technologies Alimentaires
7. Demandes d'hébergement École Doctorale

❖ Le calendrier d'hébergement est affiché à l'adresse suivante :

<https://www.usamvcluj.ro/cazare-studenti/>

❖ La Commission d'Hébergement de l'Université se charge annuellement de l'attribution des places dans les résidences de l'USAMV CN.

● Le nombre de places allouées à chaque faculté est proportionnel au nombre d'étudiants financés par l'État (licence, master, doctorat) et au nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les programmes d'enseignement en langues étrangères ou venus étudier à travers les programmes internationaux ERASMUS+, CEEPUS, COST, AUF, etc., ou via des accords intergouvernementaux (boursiers de l'État roumain).

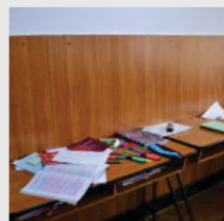
● Les demandes spéciales d'hébergement (étudiants mariés, étudiants issus des foyers, étudiants orphelins de leurs deux parents, étudiants handicapés graves selon la loi n° 448/2006, étudiants non mariés ayant des enfants à charge) doivent être soumises dans les deux premières semaines de septembre.

● Les listes préliminaires d'hébergement pour chaque faculté (par spécialités/années/résidences) sont affichées au moins 7 jours avant l'hébergement.

● Les contestations doivent être déposées dans un délai de 48 heures après l'affichage - au secrétariat des facultés (en présentiel ou en ligne après réception du numéro d'enregistrement).

● L'hébergement des étudiants se fait au moins deux jours avant le début de l'année universitaire.

- ❖ La Commission d'Hébergement de la faculté prend en compte les cas spéciaux suivants:
- (a) Les cas sociaux (étudiants issus des foyers, orphelins d'un ou des deux parents, issus de familles monoparentales, étudiants ayant des problèmes de santé graves - certificat de handicap) ont la priorité pour l'hébergement.
 - (b) Les étudiants membres du Conseil Étudiant de la Résidence (CSC) ont une place d'hébergement garantie.
 - (c) Les étudiants non mariés ayant des enfants à charge et vivant avec eux seront logés dans des chambres spéciales, avec un confort accru.
 - (d) Si deux étudiants de l'USAMVCN, issus de facultés ou de spécialisations différentes, sont frères ou sœurs et ont droit à l'hébergement, il est recommandé qu'ils soient logés, à leur demande, dans la même résidence/chambre.
 - (e) Les étudiants de première année (licence et master) seront logés selon la moyenne obtenue au concours d'admission.
 - (f) Les enfants du personnel enseignant et auxiliaire en activité bénéficient de la gratuité d'hébergement (article 128, alinéas (19), (21) de la LIS n° 199/2023) pendant l'année universitaire, à l'exception des vacances.
 - (g) Les enfants du personnel enseignant et auxiliaire retraité du système éducatif, ainsi que les enfants orphelins d'un ou de deux parents ayant travaillé dans le système éducatif, bénéficient de la gratuité d'hébergement (article 128, alinéa (23) de la LIS n° 199/2023) pendant l'année universitaire, à l'exception des vacances.



❖ Le Conseil Étudiant de la Résidence, composé de 7 étudiants représentatifs des étudiants hébergés dans la résidence qu'ils représentent, répartit, avec l'administrateur, les étudiants dans les chambres et désigne les responsables de chambre et d'étage. La liste des étudiants membres du conseil est affichée dans chaque résidence. Cette liste contient les noms, prénoms, numéros de chambre et numéros de téléphone.

♦ Si des places restent vacantes : elles peuvent être attribuées aux étudiants non intégralistes, aux étudiants payants et aux étudiants autofinancés ou non (en présentiel, domiciliés à plus de 20 km de l'USAMV CN).

❖ Les étudiants boursiers : peuvent bénéficier de n'importe quelle place en résidence.

♦ Les étudiants payants : bénéficient de places dans la limite des places non occupées par les étudiants boursiers.

❖ **LA PROCÉDURE D'HÉBERGEMENT** consiste en: l'étudiant se présente à la résidence où il a été affecté avec les documents suivants :

(a) le montant de la taxe d'hébergement à payer pour le premier mois ;

(b) la carte d'identité en original et en copie (conforme à l'original et signée) ;

(c) 2 photos d'identité pour l'application sur la Carte de Résidence et sur le Contrat de location ;

(d) un certificat attestant la qualité d'enfant de personnel enseignant actif ou retraité, ou des documents prouvant le degré de handicap/orphelinat, etc. - si applicable ;

(e) un certificat médical délivré par le médecin généraliste pour l'entrée en collectivité.

★ À l'hébergement - les étudiants signent le Contrat de location avec l'université et reçoivent, en contrepartie d'un procès-verbal individuel, les équipements et autres objets d'inventaire.

★ La taxe d'hébergement - est payable chaque mois, durant les 5 derniers jours du mois pour le mois suivant, en espèces ou par carte à l'administration de la résidence.

★ Pénalité de retard - 30 lei pour non-paiement à temps de la taxe mensuelle d'hébergement.

★ Si l'étudiant ne paie pas la taxe d'hébergement pendant 2 mois, le contrat de location prend fin de plein droit sans préavis, et l'étudiant est exclu de la résidence.



RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

RÉSIDENCE AGRONOMIA 1

Adresse: Calea Moșilor 74-76

E-mail: camina1@usamvcluj.ro

Capacité d'hébergement : 253 places

Installations : chambres de 2 à 6 places, sanitaires et douches communes, bureaux équipés de cuisinières et de micro-ondes, machines à laver, salle de lecture, internet Wi-Fi, parkings.

Catégories de chambres/tarifs par lit:

- ★ Chambres à 2 lits sans salle de bain privée
 - 270 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 420 lei/lit/mois pour les étudiants payants
- ★ Chambres à 3 lits sans salle de bain privée
 - 210 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 360 lei/lit/mois pour les étudiants payants
- ★ Chambres à 4, 5, 6 lits sans salle de bain privée
 - 190 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 340 lei/lit/mois pour les étudiants payants

RÉSIDENCE AGRONOMIA 2

Adresse: Calea Motilor 74-76

E-mail: camina2@usamvcluj.ro

Catégories de chambres/tarifs par lit :

Installations : chambres de 2 lits avec sanitaires, douche et réfrigérateur privés, bureaux équipés de cuisinières et de micro-ondes, machines à laver, internet Wi-Fi, parkings.

Catégories de chambres/tarifs par lit :

- ★ Chambres à 2 lits avec salle de bain privée
 - 450 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 600 lei/lit/mois pour les étudiants payants

RÉSIDENCE VIII

Address: Campus Hașdeu, Str. Piezișă, n° 25

E-mail: camin8@usamvcluj.ro

Capacité d'hébergement : 394 places

Installations : chambres de 4 lits, sanitaires et douches communes au rez-de-chaussée et aux étages 1-3, chambres de 2 lits avec sanitaires et douche privés à la mansarde, bureaux équipés de cuisinières et de micro-ondes, machines à laver, salle de lecture, internet Wi-Fi, parkings.

Catégories de chambres/tarifs par lit:

- ★ Chambres à 2 lits avec salle de bain privée – mansarde
 - 375 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 525 lei/lit/mois pour les étudiants payants

- ★ Chambres à 4, 5, 6 lits sans salle de bain privée
 - 190 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 340 lei/lit/mois pour les étudiants payants

RÉSIDENCE XII

Adresse : Campus Haşdeu, Str. B.P. Haşdeu, n° 86-90

E-mail: camin12@usamvcluj.ro

Capacité d'hébergement : 336 places

Installations : chambres de 4 lits, sanitaires et douches communes aux étages 1-3, chambres de 2 lits avec sanitaires et douche privés au rez-de-chaussée et à la mansarde, bureaux

équipés de cuisinières et de micro-ondes, machines à laver, salle de lecture, internet Wi-Fi, parkings.

Catégories de chambres/tarifs par lit

- ★ Chambres à 2 lits avec salle de bain privée - Étages I, II et III
 - 300 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 450 lei/lit/mois pour les étudiants payants
- ★ Chambres à 2 lits avec salle de bain privée - mansarde et rez-de-chaussée
 - 375 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 525 lei/lit/mois pour les étudiants payants
- ★ Chambres à 4, 5, 6 lits sans salle de bain privée
 - 190 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 340 lei/lit/mois pour les étudiants payants

RÉSIDENCE XV

Adresse : Campus Haşdeu, Str. B.P. Haşdeu, n° 86-90

E-mail: camin15@usamvcluj.ro

Capacité d'hébergement : 257 places

Installations : chambres de 3 lits, sanitaires et douches communes au rez-de-chaussée et aux étages 1-4, chambres de 2 lits avec sanitaires et douche privés à la mansarde, bureaux équipés de cuisinières et de micro-ondes, machines à laver, salle de lecture, internet Wi-Fi, parkings.

Catégories de chambres/tarifs par lit:

- ★ Chambres à 2 lits avec salle de bain privée - mansarde
 - 375 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 525 lei/lit/mois pour les étudiants payants
- ★ Chambres à 3, 4 lits sans salle de bain privée, avec lavabo dans la chambre
 - 210 lei/lit/mois pour les étudiants boursiers
 - 360 lei/lit/mois pour les étudiants payants



SERVICES DE RESTAURATION

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Adresse : Calea Moșilor 74-76

Capacité : 120 places

Tous les étudiants peuvent prendre leurs repas au restaurant universitaire.

D'autres événements de restauration spécifiques (symposiums, banquets, ateliers, etc.) peuvent être organisés sur demande, validée au préalable par le Vice-Recteur des activités sociales et étudiantes - Prof. Dr. Sorin Vâtcă (email : sorin.vatca@usamvcluj.ro).

Les menus servis et les tarifs sont affichés au restaurant et sur le site.

HORAIRES DES REPAS :

★ Restaurant universitaire : du lundi au vendredi, de 11h30 à 15h00.

★ Sur le campus - Bâtiment Biodiversité ou Bibliothèque : du lundi au vendredi, de 12h00 à 14h00.

Menu du jour : tarif entre 19 et 25 lei.

MAGASIN UNIVERSITAIRE vend des produits alimentaires provenant des fermes universitaires.

Adresse: Calea Mănăștur n° 7

HORAIRES : 7h30-18h00, du lundi au vendredi.

★ Produits de la gamme Gourmeticus : yaourt, saucisse de porc, saucisse de Francfort, côte de porc haïdouc et saucisse de porc épicée.

★ Vins produits à la Station viticole Apoldia Maior.

★ Fromages, produits laitiers, œufs, huile de tournesol pressée à froid de la Ferme Cojocna.

★ Fruits et légumes de saison des serres du campus et de la Station de Recherche Horticole.

★ Huiles essentielles, plantes aromatiques et tisanes de la Faculté d'Agriculture USAMV Cluj-Napoca.

★ Échibiotic - un complexe actif de six souches de probiotiques, signé par le Prof. Dr. Dan C. Vodnar.

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

LE CENTRE SPORTIF comprend les installations suivantes

★ En plein air:

- terrain de mini-football (gazon synthétique) de 50 m x 25 m;

- terrain de tennis (gazon synthétique) de 30 m x 14 m;

★ En intérieur:

- salle de sport au rez-de-chaussée, d'une superficie de 359 m², comprenant une salle de jeux sportifs de 25 m x 12 m, vestiaires et annexes;

- salle de fitness avec équipements, vestiaires et douches.



GRATUITÉ: Les étudiants bénéficient d'un accès gratuit à ces installations aux heures déterminées semestriellement par l'administration universitaire, en fonction des horaires des cours de sport pour l'ensemble de l'université.

PROCÉDURE DE LOCATION: Pour louer ces installations sportives en dehors des heures gratuites, une demande doit être déposée au bureau des services sociaux (bâtiment du Rectorat, mansarde), approuvée par le Vice-Recteur des activités sociales et étudiantes - Prof. Dr. Sorin Vâtcă (email: sorin.vatca@usamvcluj.ro).

La location peut être faite mensuellement ou pour une période plus longue, auquel cas un contrat de location sera établi, aux tarifs suivants:

SALLE DE FITNESS

Abonnement mensuel pour les étudiants de l'USAMV (20 entrées) - Tarif mensuel : 50 RON

SALLE DE SPORT

★ Abonnement mensuel pour les étudiants de l'USAMV (en dehors des heures gratuites) (minimum 4 heures/mois) - Tarif mensuel: 50 RON

★ Location occasionnelle pour les étudiants de l'USAMV (en dehors des heures gratuites) - Tarif mensuel : 80 RON

TERRAIN DE FOOTBALL

★ Abonnement mensuel pour les étudiants de l'USAMV (en dehors des heures gratuites) (minimum 4 heures/mois) - Tarif mensuel: 100 RON

★ Location occasionnelle pour les étudiants de l'USAMV (en dehors des heures gratuites) - Tarif mensuel : 120 RON

TERRAIN DE TENNIS

★ Abonnement mensuel pour les étudiants de l'USAMV (en dehors des heures gratuites) (minimum 8 heures/mois) - Tarif mensuel: 25 RON

★ Location occasionnelle pour les étudiants de l'USAMV (en dehors des heures gratuites) - Tarif mensuel : 30 RON

ZONE DE PIQUE-NIQUE pour l'organisation d'événements. Programme de location de la zone de pique-nique: de 14h00 à 22h00. La réservation de cet espace peut être faite en remplissant une demande de réservation de zone de pique-nique, disponible sur le site de l'université:

<https://www.usamvcluj.ro/universitatea/documente-interne/>.

La demande, enregistrée au moins 48 heures à l'avance, doit être soumise au bureau des services sociaux pour centralisation.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTINES

On est étudiant à l'USAMV si on fait partie d'une association/organisation étudiante. N'hésite pas à rejoindre la grande famille des associations étudiantes. Chaque faculté a sa propre association étudiante.

Nom: Asociația Studenților Facultății de Agricultură (ASFA)
Association des Étudiants de la Faculté d'Agriculture (ASFA)

Email: maria-gabriela.niculita@student.usamvcluj.ro

 <https://www.facebook.com/ASFACLJ>

Nom: Liga Studenților Științelor Vieții (LSSV)
Ligue des Étudiants en Sciences de la Vie (LSSV)

Email: lssv.horticultura@gmail.com

 <https://www.facebook.com/LigaStudentilorStiintelorVietii/>

Nom: International Veterinary Students Association, Cluj-Napoca Chapter

Email: ivsaromania.clujnapoca@ivsamo.org

website: <https://www.ivsa.org/>

 https://www.facebook.com/ivsacujnapoca/?locale=ro_RO

Nom: AVEF junior Cluj-Napoca

Email: pierreantoinebenetiere@gmail.com

website: <https://avef.fr/>

 <https://www.facebook.com/p/AVEF-Junior-Francophone-100092519981166/>

Nom: GTV junior Cluj-Napoca

Email: zoefabing@gmail.com

 <https://www.facebook.com/gtvjuniorcluj/>

Nom: ACE Véto

Email: acevetocluj@gmail.com

 <https://www.facebook.com/ACEVetoCluj/>


Nom: Yaboumba Junior Cluj-Napoca

Email: mathildelegoy80@gmail.com

 <https://www.facebook.com/people/Yaboumba-Junior-Cluj-Napoca/100075757233447/>

Nom: AVER Young

Email: aver.youngvet@gmail.com

 <https://www.facebook.com/averyoungvet/>

